



Compte-Rendu de la réunion d'information

« Elections professionnelles 2018 »

CGC-Douanes était représentée par Sylvie PASDELOUP et Stéphane MAGREAULT.

Le 1^{er} décembre 2018, s'est tenue à la DG une première réunion d'information avec les organisations syndicales visant à préparer les élections professionnelles 2018 qui sont prévues du 29 novembre au 6 décembre 2018. D'autres réunions suivront sur le rythme d'une réunion tous les 2 ou 3 mois.

Ces réunions viennent décliner, au sein de la DGDDI, les décisions prises par le niveau ministériel qui pilote l'ensemble de ces opérations électorales.

Jusqu'à présent, les élections étaient organisées selon les modalités du vote « papier » (vote à l'urne ou vote par correspondance) mais **les ministres des MEF ont décidé que les prochaines élections professionnelles au sein des MEF seraient organisées par voie électronique.**

Pour la DGDDI, cela représente environ 17 000 électeurs et 102 scrutins (CTR, CTSCR, CTSD, CAPC, CAPL et CCP).

L'enjeu, pour l'organisation de ces élections par voie électronique, est de trouver le bon équilibre entre la sécurité et la simplicité des opérations de vote afin de maintenir un taux de participation élevé.

Le marché s'est vu attribué à la société **DOCAPOST**, société qui possède déjà une forte expérience dans l'organisation d'élections par voie électronique puisqu'elle a déjà organisé celles de la MACIF, de LA POSTE ou d'ORANGE. Sa plateforme de vote est localisée en France.

En marge des échanges sur la présentation du vote électronique, objet de cette réunion, il a été rappelé que les listes présentées par les OS devront respecter la parité Femme/Homme du corps électoral concerné, conformément aux dispositions du décret 2017-1201 du 27 juillet 2017, dont la complexité de la mise en œuvre a été soulignée.



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres et du personnel d'encadrement

Il ressort de cette réunion :

- les listes électorales seront établies sur la base des informations contenues dans SIRHIUS (seuls seront pris en compte le grade et l'affectation, qui déterminent les scrutins auxquels l'agent a accès).
- Bien entendu, le caractère personnel, libre et anonyme du vote sera préservé.
- Un mois avant la date du scrutin, l'agent aura la possibilité d'accéder au portail internet dédié aux élections, de créer son compte, d'accéder à la chaîne d'assistance utilisateurs et de consulter les professions de foi.
- Ce portail internet sera accessible à partir de son PC (professionnel ou personnel) d'une tablette ou d'un smartphone.
- La méthode d'identification de l'agent, lorsqu'il va créer son compte électeur, n'a pas encore été fixée. Sur ce point, plusieurs solutions sont encore envisagées :
 1. un extrait de l'IBAN du compte bancaire de l'agent sur lequel la paye est versée,
 2. un extrait du NIR (numéro de sécurité sociale) solution qui n'a pas encore été agréée par la CNIL,
 3. une connexion via un site sécurisé (France Connect, qui gère déjà l'accès, en autres, au site de la dgfip pour payer ses impôts en ligne).
- Les agents mis à disposition ou en détachement exerçant leurs fonctions hors structures douanières seront informés par un courrier postal de la tenue de ces élections et de leur mode d'organisation.
- Le vote blanc sera proposé mais le vote nul ne sera plus possible.
- Le décompte des voix et les PV de dépouillement seront donc générés automatiquement.
- Une formation sera organisée pour les délégués de liste de chaque syndicat.
- Les agents auront la possibilité de solliciter une assistance informatique, via OLGA, s'ils éprouvent ou constatent des difficultés dans la création de leur compte électeur.

Au cours des questions diverses, l'administration a confirmé qu'il y aurait des périodes, dans l'établissement de la cote de service, réservées pour le vote des agents de chaque unité.

En revanche, elle a rejeté la proposition, formulée par une OS, d'installer, pendant les opérations de vote, un PC dédié aux élections entouré d'un isoloir dans chaque unité, au motif qu'il ne fallait pas recréer les conditions matérielles d'un vote à l'urne.

La CGC DOUANES rappelle que, contrairement à la plupart des autres OS, elle est favorable au vote électronique qui est un moyen moderne, économique, écologique et efficace d'organiser des élections professionnelles.



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres et du personnel d'encadrement

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation (cf tarifs sur le site de la CGC Douanes) libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes
86-92 Allée de Bercy – Bâtiment Turgot
75 572 PARIS 12

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date et lieu de naissance : _____ **Fonctions :** _____

Grade : _____ **Echelon :** _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ **Direction :** _____

Adresse : _____

Tél. : _____ **Fax :** _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ **E-mail :** _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr
Le syndicat des cadres et du personnel d'encadrement